DE ECHO LHÛIS

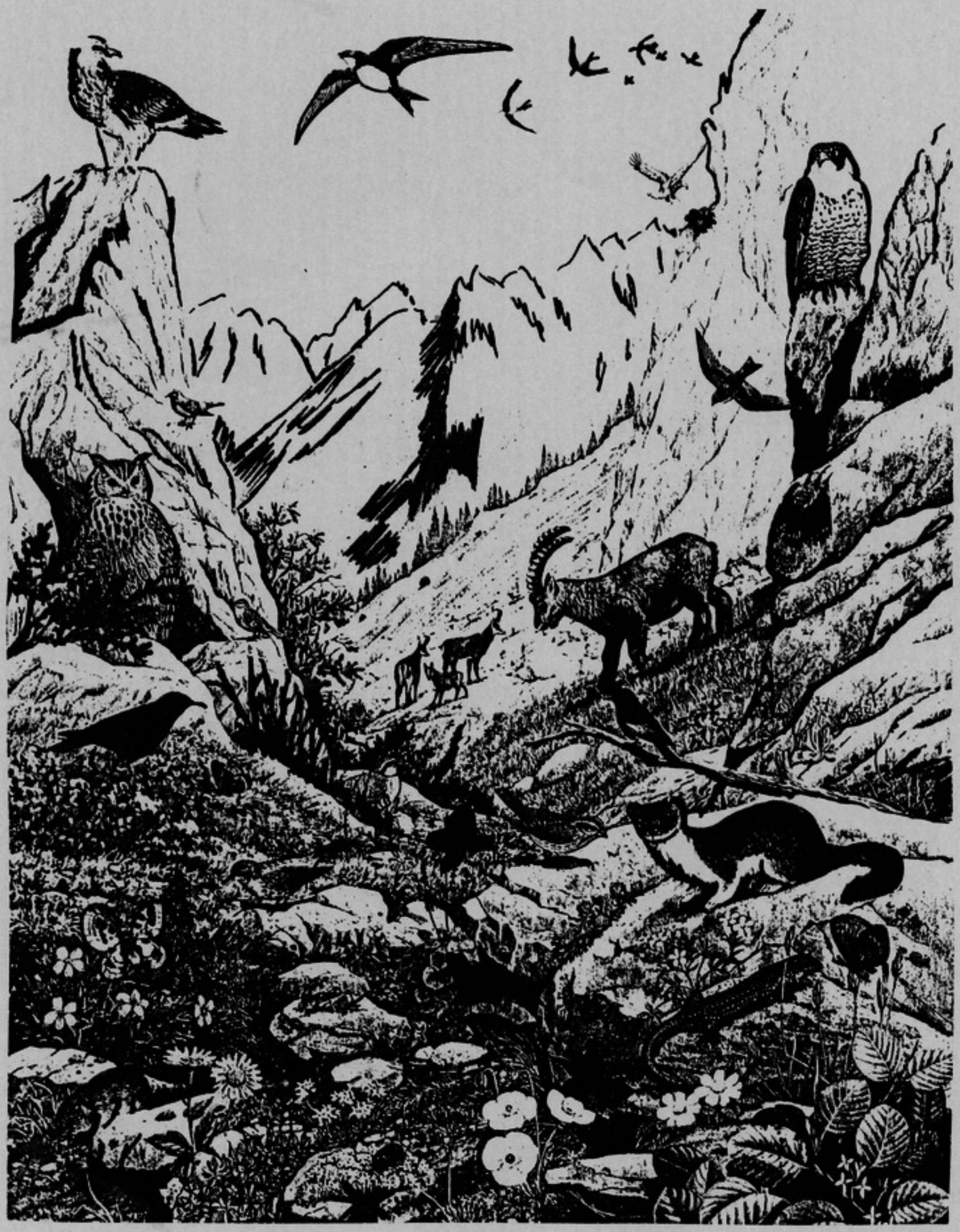

AUTOMNE 89 N° 21

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 1989

Excusés: Mrs FOURNIER et GIROUD

M.A.P.A:
Toutes les confirmations concernant l'attribution des subventions et les autorisations administratives sont arrivées en Mairie et les travaux peuvent commencer à la diligence des entreprises.
Mr le Maire fait le point d'une réunion avec l'OPAC qui a permis d'étudier des économies Mme RODET a étudié les propositions d'équipement et, suite à une visite, (maison de retraite de BELLEGARDE), pense qu'il y a aussi des économies à réaliser dans ce domaine.

P.O.S:
Le compte-rendu de la réunion de relance du POS est présenté par Mr DEGLISE.
Si certaines propositions du Conseil Municipal: lotissement, zone industrielle n'ont pas soulevé de problèmes majeurs, certaines extensions des zones constructibles n'ont pas été admises par les représentants des services administratifs et seront revues après l'enquête d'utilité publique .
Le Conseil Municipal maintient ses propositions si elles répondent à des besoins réels et décide de bien informer le public sur la procédure par un numéro spécial du journal.

ADDUCTION D'EAU -ASSAINISSEMENT
Le point est fait par Marcel BONNARD. Les travaux d'adduction d'eau ont démarré. Le hameau du CREUX est relié au réseau et la jonction ST MARTIN.Réservoir de Pierre LUIZET sera la prochaine étape.
Les services de la D.D.E ont adressé un avant projet et un devis pour la tranche d'assainissement de la MAPA : celui-ci sera affiné lors d'une réunion à convoquer pour la seconde quinzaine de juillet.
La D.D.E et Mr DEGLISE ont vu sur le terrain divers problèmes d'écoulement (eaux pluviales et usées). RIX.LES GROSSES PIERRES.USINES DAVID.VIEUX MOULIN. Pour chaque cas des projets et devis seront proposés, ce qui permettra au Conseil de programmer les travaux nécessaires.

LOTISSEMENT
Le cabinet de géomètre expert: MATHON GOYARD en liaison avec la D.D.E élabore un avant projet d'aménagement de lotissement.

HOTEL DE LA TOUR
Mme GUIGARD a fait part au Conseil de son indignation pour n'avoir pas été prévenue des travaux, en particulier ceux qui modifiaient son entrée de cave, dont acte.
Elle demande que la clotûre des jeux de boules soit complétée et qu'une rase soit arrangée ce qui sera fait.Le Conseil prend note de diverses remarques de Mr le Sous Préfet concernant la procédure d'appel d'offres.

TERRAIN BILLOUD: (les certelles)
Le Conseil accueille favorablement la nouvelle offre formulée par le vendeur, mais décide d'une discussion avec lui que conduira Mr le Maire.

INCINERATEUR:
Gérard BABOLAT rend compte d'une réunion (ce jour 18 H) à laquelle il a participé, avec JL COINDARD à BRIORD.
Le jour de ramassage pour LHUIS, sera en principe le LUNDI. Selon le circuit retenu.
Le CARRE et RIX pourraient être ramassés le MARDI en même temps que GROSLEE.
Les modalités et horaires du ramassage définitif seront précisés en janvier 1990 quand le nouveau service se mettra en place.
Le Conseil Municipal après discussion, retient le principe d'une taxe sur les ordures ménagères pour financer leur ramassage et traitement. Cette taxe de l'ordre de 200 F par foyer serait assise sur la taxe foncière des propriétés bâties.

2

DIVERS:

A la demande de la FNACA, le conseil adopte un voeu demandant que le 19 MARS soit institué journée nationale du souvenir.
Le conseil autorise Mr PORCHER a défricher une parcelle destinée à servir d'aire d'envol

pour la pratique du delta plane.
Le conseil examine divers devis:
- mur jardin de la poste, réfection extérieure du clocher, mur accès future salle des jeunes mais n'y donne pas suite pour l'instant.
Le conseil donne son accord à une demande de branchement d'eau de Mme DUFETRE au carre.
Mr le Maire présente un compte rendu de la visite de la commission des bâtiments à la gendarmerie et les travaux à prévoir.
Le conseil délibère pour transférer les crédits nécessaires de chapitres excédentaires à chapitres déficitaires.
C.CATCEL signale la nécessité de nettoyer le terminal de l'égout de LA MANISSIERE.

****

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 1989

ELECTION DES DELEGUES COMMUNAUX AUX ELECTIONS SENATORIALES

Elections qui auront lieu le 24.9.89. S.AGUERSIF excusé a donné pourvoir à Mr le Maire
ELECTIONS DES 3 TITULAIRES: DAVID Félix élu avec 14 voix
BONNARD Marcel élu avec 14 voix
DEGLISE Gérard élu avec 13 voix

ELECTIONS DES 3 SUPPLEANTS: BABOLAT Gérard élu avec 10 voix
COINDARD J.Louis élu avec 14 voix
SAVOYET Daniel élu avec 14 voix

Excusé: Serge AGUERSIF
Mr le Maire fait part au Conseil Municipal des remerciements adressés par diverses sociétés auxquelles ont été allouées des subventions.(anciens combattants, Echo du Nant, Ecole de Musique, Groupe historique, Tennis Club, Sou des Ecoles).
Le Conseil examine le budget supplémentaire 1989 présenté par Mr le Maire et l'adopte. (cf tableau annexe).

MAPA:

Mr le Maire informe le CM d'une réunion le 14.9.89 avec l'OPAC et l'ensemble des entreprises pour la signature définitive des marchés et des ordres de services prenant effet le 18.9.89
J.Louis COINDARD présente le tableau échéancier d'ouverture de crédit, établi à partir de données fournies par l'architecte et les premiers remboursements de l'emprunt qui se substituera à l'ouverture de crédit.
La MAPA établissement public, sera gérée par un Conseil d'Administration où le CM sera représenté. Ce Conseil d'administration, nommera le Directeur et définira ses pouvoirs
La MAPA, dotée d'un budget propre, indépendant du budget communal, inclura dans celui-ci le versement à la commune d'une location annuelle, équivalente au remboursement de l'emprunt contracté (capital + intérêts).

BILAN FINANCIER DE LA RESTAURATION DE " LA TOUR DE LHUIS "

	ACQUISITION	TRAVAUX	TOTAUX
DEPENSES	300 000	782 817	1 082 817
RECETTES subvention		250 000	250 000
TOTAUX	300 000	532 817	832 817

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1989

++++++++++++++++++++++++++++++

F O N C T I O N N E M E N T

	D E P E N S E S	BP 89	BS 89		R E C E T T E S	BP 89	BS 89
60	DENREES/FOURNITURES	91 000		70	PRODUITS EXPLOIT.	95 000	894
61	FRAIS DE PERSONNEL	319 500		71	PRODUITS DOMANIAUX	180 500	20 753
62	IMPOTS ET TAXES	14 300	3 000	72	PRODUITS FINANCIERS	20 613	1 648
63	TRAVAUX ET SCES EXT.	466 399	12 468	73	RECOUVR.SUBVENTIONS	31 000	47 287
64	PARTICIP.ET CONTING.	86 900	8 000	74	DOTATIONS ETAT	537 766	26 980
65	ALLOC.SUBVENTIONS	45 750		75	IMPOTS INDIRECTS	30 650	29 403
66	FRAIS GEST.GENERALE	120 720	2 000	76	IMPOTS DIRECTS	/	
67	FRAIS FINANCIERS	188 011	9 291	77	CONTRIBUTIONS DIREC.	1 046 470	8 567
83	PREL.DEP.INVESTISS.	1 455 820	99 273	82	PRODUITS ANTERIEURS	836 401	
82	CHARGES ANTERIEURES	=========	1 500			=========	=========
		2 778 400	135 532			2 778 400	135 532

I N V E S T I S S E M E N T

	D E P E N S E S				R E C E T T E S		
16	REMB.EMPRUNTS	126 743		10	SUBV.EQUIPEMENTS	948 000	18 152
18	REGLEM.DETTES L/M TERME	7 110		11	PRELEVEM.REC.FONCT.	1 445 820	99 273
21	ACQUIS.BIEN MEUBLE/IMM.	776 862	20 318	16	PRODUITS EMPRUNTS	8 552 000	
23	TRAV. BATIMENT	9 958 407	103 000	25	RECOUV.CREANCES	32 302	
25	PRETS A LONG/MOY.TERME	107 000		26	ALIEN.TITRES VALEURS	1 000	5 000
26	ACQUISIT.TITRES VALEURS	3 000		14	PART.TRAV.EQUIP		893
		==========	==========			=========	========
		10 979 122	123 318			10 979 122	123 318

4 ADDUCTION d'EAU POTABLE:

Le point est fait par M. BONNARD.
Les travaux reliant le CREUX au réseau de distribution de LHUIS sont terminés.
Ceux reliant le nouveau captage au réservoir de MILIEU commencent. Les travaux annexes (protection , stations de pompage et relevage) vont débuter dès qu'EDF aura mis en place la ligne nécessaire.

VOIRIE:

Mr BELLEFIN, qui a personnellement amélioré le chemin de MARSEILLONNAZ, demande que la commune élimine une barre rocheuse gênante pour le trafic des engins agricoles. Cette demande est acceptée.
Le C.M n'a pas apprécié qu'une demande d'élargissement de chemin, dont il avait retenu le principe après une vue de lieu, lui soit présentée à nouveau sous la forme d'un ultimatum transmis par Mr le Conseiller Général sollicité par les demandeurs. Le CM rappelle que les travaux qu'il entreprend doivent être programmés, en particulier sur le plan financier et que les entreprises, privées ou publiques qui les réalisent ne peuvent être disponibles du jour au lendemain.
Il souhaite que les agriculteurs, soit quand ils ensemmencent leurs parcelles,soit quand ils choisissent l'entrepreneur de battage, prennent en compte les possibilités d'accès existantes.

CIRCULATION:

Les habitants de MILIEU s'inquiètent du flux croissant de circulation sur le chemin communal reliant les 2 CD et des risques d'accidents que celà entraîne.
Le CM note qu'effectivement la voierie communale n'est pas apte à supporter ce trafic et décide la pose de panneaux "sens interdit sauf riverains pour limiter au maximum l'accès à cette voie
Les cars montant des visiteurs à ST MARTIN ne peuvent faire demi-tour ou redescendre vers les usines. Une solution: élargissement du virage amorçant la descente sur les usines, sera mise à l'étude avec les services de la D.D.E.

ACQUISITION DE MATERIEL

La machine à écrire étant en panne et le devis de réparation étant élevé, le CM décide l'achat d'une nouvelle machine plus performante qui facilitera le tirage du journal municipal pour la somme de 4950 F H.T.

O.N.F:

Les services de l'ONF indiquent que la vente de taillis prévue sera moins productive qu'annoncée: 253 M3 pour 4048F. Sur proposition de l'ONF une autre vente de ce type sera programmée pour 90.
Mr PLANTIN signale que le débardage de ces bois a occasionné des dégâts tant aux plantations de sapins qu'au chemin. Mr le Maire saisira l'agent ONF de ces problèmes.
Mr Gaby BONNARD a sollicité l'autorisation d'acquérir 9M3 d'épicéas défectueux à 130F le M3. Cette exploitation se fera sous le controle de l'agent ONF, le CM donne son accord..

DIVERS:

Mme RODET s'inquiète de l'extension de la casse de voitures de ST MARTIN et demande une intervention de la municipalité.

****

RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 89

M.A.P.A.

Dossier suivi par Mrs DAVID et COINDARD.
Les travaux ont commencé le 20.9.89. Actuellement, les terrassements sont achevés, les fondations commencent cette semaine.
La mise en place du financement suit le cours prévu:
◊ d'ici un mois nous disposerons de la première part de la subvention du Conseil Régional 500 000 FRANCS, prévue au budget 89.
◊ de son côté le Conseil Général versera au fur et à mesure de l'avancement des travaux et sur présentation des factures acquitées, les 20 % qui représentent le montant de la subvention
◊ après constat sur place du début effectif des travaux, la C.R.A.M débloquera son prêt sans intérêt début novembre.
◊ bien que nous ayons retardé au maximum l'échéance pour limiter les frais financiers, l'ouverture de crédit va rapidemment devenir nécessaire.
La cérémonie de la pose de la première pierre, en présence des élus locaux et régionaux et des responsables de la construction se déroulera le SAMEDI 28.10.89.

Le CM délibère à propos de l'indemnité d'éviction demandée par l'ex-locataire du terrain sur lequel s'édifie la MAPA

A.E.P:
dossier suivi par Mr BONNARD.
Les canalisations sont en place; la réfection des chaussées est prévue et se fera incessamment. Les constructions et l'installation des pompes sont en voie d'achèvement. Le nouveau captage sera opérationnel sous quinzaine, mettant fin aux soucis grandissant causés par la sécheresse persistante. LHUIS verra ainsi son approvisionnement en eau amélioré tant sur le plan quantitatif que qualitatif.
Ces travaux ont necessité un financement important. L'amortissement des dépenses engagées doit être progressivement couvert par le prix de l'eau vendu aux usagers. Celui-çi devra être réactualisé en conséquence, le plus rapidemment possible.
Avant de procéder à une telle réactualisation, le CM décide qu'il est nécessaire de clarifier la situation de chaque usager vis à vis de la distribution de l'eau potable.
Pour celà il sera demandé aux titulaires d'un droit d'eau de faire parvenir en mairie les actes notariés qui fondent celui-ci. Ces droits seront examinés en fonction de la situation créée par la mise en service du nouveau captage.
S'ils ne s'avèrent plus justifiés, leurs détenteurs seront mis en demeure de se faire installer un compteur.
S'il le sont encore, leurs détenteurs seront invités à réinstaller les robinets jauges d'origine, de façon à ce que la commune ne leur débite que la quantité à laquelle ils ont droit.

VOIERIE:
Dossier suivi par Mr DEGLISE.
Les travaux programmés pour 89 ont été exécutés, à l'exception du chemin GUIFFRAY/PEYSSON à RIX; des travaux de canalisation de l'eau pluviale étant à l'étude sur cette voie, sa réfection est différée.
Par courrier Mr BOYER Lucien, ST MARTIN, demande la construction d'un mur de soutènement en bordure du chemin communal, le talus s'éboulant sur sa propriété.
Le CM sur avis de la DDE, rejette cette demande trop onéreuse (40 000 FRANCS), et propose au demandeur la réfection du talus.
Lors d'une prochaine réunion , la commission des chemins effectuera une vue de lieux avec le technicien DDE, pour recenser les travaux à prévoir, en déterminer l'urgence, pour, après chiffrage de leur coût, mettre en place le programme voierie 90.

ORDURES MENAGERES:
Dossier suivi par Mrs DEGLISE et BABOLAT.
Sur la demande de la commune de BRIORD, le CM:
◊ adopte la convention liant les 2 communes pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères.
◊ autorise la commune de BRIORD à utiliser la décharge contrôlée de LHUIS pour le dépôt de scories provenant de l'incinération.
◊ donne son accord pour interdire la circulation sur un chemin conduisant au site de l'incinérateur.
Le CM examine les diverses modalités possibles pour l'établissement de la taxe sur les ordures ménagères. (renseignements fournis par Mr le Percepteur).
* y assujetir tous les foyers soumis à la TH nécéssite l'établissement d'un rôle spécifique et sa gestion par le secrétariat de Mairie, d'où un surcroit de travail et des difficultés prévisibles pour l'encaissement...
* y assujetir les contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties, ce qui est la méthode proposée par les services fiscaux, présente l'avantage de voir ceux-ci en assurer la gestion et le recouvrement sans établir un nouveau rôle.
Mais la répartition en fonction de la TFB risque de se révéler inéquitable et les propriétaires devront récupérer sur leur locataire. Le CM, avant d'opter pour l'une ou l'autre formule, décide de demander un supplément d'information, en particuler de faire faire une simulation qui lui permettra de mieux apprécier la répartition et ces incidences pour chaque contribuable.

O.N.F:
Le CM décide d'adopter la proposition d'une nouvelle convention régissant l'intervention de l'ONF dans la gestion des forêts communales.

PREPARATION DU BUDGET 90:
Le CM décide de faire établir pour les différents projets de travaux en cours d'étude, des devis et de n'ouvrir, en fonction des possibilités financières que les programmes qui pourront recevoir une éxecution effective.

P.O.S:
Résumé de la réunion du P.O.S du 11.10.89. PRESENTS Mr VIDAL D.D.E, Mr CONAND délégué de la chambre d'agriculture, Mrs DAVID.DEGLISE.COINDARD.SAVOYET,Conseil Municipal.
La réunion a pour objet une dernière mise au point du projet P.O.S., avant lancement des procédures de consultation et d'enquête publique...
Les modifications de zonage mises au point lors de la dernière réunion de travail ont été retenues, à l'exception de:
* LA MANISSIERE: le zonage prévu n'englobe pas la parcelle sur laquelle D et M VAUDRAY ont déposé un C.U et un P.C. L'étendre à cette parcelle nous fait sortir du périmètre du bâti existant, et ouvre la porte à d'autres demandes similaires.
La délimitation est laissée en l'état. Contact sera pris avec les postulants pour voir s'ils ne peuvent construire sur une parcelle contigüe à la maison paternelle et pour laquelle il ont eu un C.U. positif.
S'ils maintiennent leur demande en l'état, on la prendra en compte sur requête au moment de l'enquête publique.
* RIX: l'extension de la zone UB, le long du CD, derrière chez GUIFFRAY est en suspens jusqu'à l'enquête publique et ne sera prise en compte que si la demande est confirmée.
* Z.I.: Après réexamen et sur proposition de Mr CONAND, la surface retenue serait réduite de moitié, et l'aménagement commencerait côté stade de foot... ceci pour éviter une pression foncière trop importante.

La procédure suivie sera la suivante.
La D.D.E boucle l'étude et prépare les dossiers...
Elle nous envoie cette étude et le CM prend une délibération arrêtant le projet de POS.
Celui-ci est ensuite envoyé pour consultation:
◊ aux différents services d'état
◊ aux différentes chambres consulaires
◊ aux communes limitrophes.
Le groupe de travail se réunit et examine ces observations et s'il y a lieu les prend en compte.Le POS est alors publié par arrêté municipal et soumis à enquête publique, pour recueillir les observations des habitants de la commune.
Cette enquête est conduite par un commissaire enquêteur nommé par le juge d'instance ; elle dure un mois. Elle suppose, pour atteindre son but, une information du public dont il faudra définir les modalités: réunions d'information, N° spécial du journal municipal, contact personnel avec les personnes dont nous savons qu'elles auront à formuler une demande...
L'enquête close, le groupe de travail se réunit et prend en compte, dans la mesure où elles sont recevables, les observations faites...
Le POS est alors institué.
A ce moment là, le CM, par délibération, mettra en place la procédure de D.P.U, droit de preemption urbain, qui couvre les zones U et NA et qui permet à la commune d'être informée de toutes les transactions sur les ventes mobilières et immobilières et de faire jouer face aux particuliers son droit de préemtion.

Après examen de ce compte rendu, le CM considérant :
* d'une part que les terrains immédiatement disponibles à la vente se trouvent dans la partie qui ne serait plus dans la zone industrielle, que des engagements moraux ont été pris vis à vis de ces vendeurs
*d'autre part, que la mise en chantier prévisible d'une autoroute à proximité ouvre de meilleures perpectives, décide de reclasser l'ensemble de la zone initialement prévue en zone industrielle NAX.

QUESTIONS DIVERSES:

* village retraite: nettoyage des pavillons inoccupés, le CM approuve le projet de courrier relançant la société gestionnaire pour qu'elle assure le nettoyage de ces pavillons.

* bail VAGNIOT: l'actuel locataire Mr BESANCON, ne renouvelle pas son bail. Deux postulants se sont déjà faits connaitre pour prendre la suite. Le CM décide de rendre publique la disponibilité de ces terrains à la location , et demande à toute personne intéressée de faire parvenir sa candidature accompagnée d'une offre quant au montant de la location, à la MAIRIE avant le 30.11.89.

* logement Mairie: Les locataires actuels le quittent. Le CM le reloue au même prix.

*canalisation du ruisseau: Mme GRISILLON, à cause des désagréments causés par les écoulements nauséabonds qu'il véhicule, souhaite que le ruisseau soit canalisé.
Une première estimation des dépenses fait apparaitre un coût de l'ordre de 200 000 FRANCS
Cette dépense ne pourrait être subventionnée dans l'immédiat, la commune ayant épuisé ses possibilités avec les programmes d'égoûts liés à la construction de la MAPA.
Elle ne peut y donner suite actuellement. Elle espère dans les années à venir que l'ex tension du tout à l'égoût au bourg de LHUIS rendront ces travaux inutiles.

* évacuation des fumiers de poules: Mme MARGERIE, Maison de repos "LE VIEUX MOULIN", souhaite que cette évacuation puisse se faire sans gêne pour ses pensionnaires.
Le CM comprend ce souci: il a pu constater aussi le réel effort des agriculteurs pour effectuer ces charrois le plus proprement possible. Il leur demandera de continuer dans cette voie.

◊ transport scolaire: saisi d'une demande de réactualisation des tarifs le CM souhaite un complément d'information sur le coût réel de ce service avant de prendre sa décision.

LE CONSEIL MUNICIPAL:

◊enregistre une demande de lampe aux GROSSES PIERRES.
◊ accorde à Mr le Percepteur l'indemnité de confection des documents budgétaires (200 F/AN)
◊donne un avis favorable aux demandes conjointes des Présidentes du Club "DETENTE ET LOISIRS et de "l'ECOLE DE MUSIQUE", pour des améliorations dans les locaux qu'ils utilisent. Il envisage la pose de plafonds suspendus avec isolation dans cespièces et prendra une décision après examen des devis et des disponibilités financières.
◊donne son accord au projet de changement du mode de chauffage à l'église tel que l'envisage le comité paroissial.
◊fixe les permanences pour les élections M.S.A le 25.10.89 de 11H A 18HEURES.

****

P A R O I S S E D E L H U I S

++

Au cours d'une réunion qui regroupait quelques responsables de la paroisse de LHUIS, une décision a été prise: remplacer le chauffage actuel à bois par un générateur à fuel permettant une chauffe plus rapide avec moins de manutention, le même que celui de ST BENOIT GROSLEE, BRIORD, SERRIERES...
La municipalité accepterait de participer à cet aménagement dont elle serait le maître d'oeuvre, la commune étant propriétaire de l'édifice.
Le financement se ferait avec les ressources actuelles de la paroisse auxquelles s'ajouteraient les dons obtenus par une souscription auprès des familles de LHUIS et des résidents secondaires. POur les travaux annexes (caniveaux d'amenée d'air froid et de soufflage d'air chaud, aménagement du local) il serait fait appel à la main d'oeuvre bénévole.
Le chantier est prévu pour le printemps 1990.

****

ECOLE DE MUSIQUE

****

L'ECOLE de MUSIQUE a tenu son assemblée générale début septembre.
Le compte rendu moral et financier est trés satisfaisant.

Les Membres du Bureau et les Jeunes Musiciens remercient toutes les personnes qui ont contribuées à la bonne marche de la Société , tant par leurs dons que par leur aide.

La matinée dansante ayant connu un grand succés l'an dernier elle est donc reconduite pour le dimanche 3 décembre.
A cette occasion des grilles à compléter seront déposées début novembre chez les commerçants, leurs tirages vous feront gagner de nombreux lots.

Afin d'éviter un "trop" de manifestations il a été décidé d'annuler la soirée "Poule au Pot"
Pour respecter la tradition, l'Audition Musicale aura lieu la veille de la fête des Méres soit le 26 mai 1990

Venez nombreux à ces deux manifestations nous encourager.

La Présidente . C. ROULET

Groupement Historique du Canton de Lhuis

GHCL

L'histoire de notre pays nous intèresse, il faut la rendre attrayante c'est l'histoire près du peuple, pourquoi ne pas la mettre à la portée de tous.

Si nous voulons oeuvrer de manière à intèresser la population de notre région, si nous voulons l'intèresser à nos travaux et bien restons ethnographes : c'est à dire décrire toutes les manifestations matérielles de l'activité humaine, en même temps que des moeurs, des coutumes, des caractères moraux de la population.

Dans ce domaine de l'ethnographie il faut y faire entrer tout ce qui concerne l'habitation, l'habillement, l'alimentation, l'industrie en général, la culture, l'élevage, la chasse, la pêche, le commerce , l'artisanat, les fêtes, le culte, les arts, l'architecture locale : maisons, édifices.

Il est certain que bien des choses ont changé depuis le début du siècle et changeront encore plus demain avec l'Europe des Régions.

De tout ce que nous avons dit, de tout ce que nous avons vécu jusqu'à présent, si nous ne savons pas le mémoriser, le préserver de différentes manières,par exemple : un musée, un conservatoire d'engins agraires, outils de nos aïeux cultivateurs ou artisans ; par des écrits bien sûr, par des photos.

Qui le fera si ce n'est que quelques érudits, mais encore, faudra-t-il les connaître pour conserver leurs oeuvres, sinon, tout restera dans le grenier à la merci du temps, de la décrépitude que personne ne pourra réhabiliter, nous en avons déjà trouvé quelques cas dans nos recherches locales.

L'histoire appartient à tout le monde, sachons préserver, conserver ce patrimoine, le Groupement Historique du Canton de Lhuis en a conscience ; nous essayons de le faire comprendre autour de nous.

Depuis la création de l'association, début 1988, des brochures ont été reproduites, des cartes, des photos retrouvées et refaites, des récits enregistrés, des fêtes filmées en vidéo, ainsi petit à petit, nous engrangeons, nous archivons miettes par miettes en espérant que ce travail sera reconnu par nos descendants.

Le Président.

J. Peysson

SOU DES ECOLES DE LHUIS: 89/90, UNE ANNEE RICHE EN PROJETS...

Notre assemblée générale qui s'est tenue le 15 septembre 1989 a frappé les trois coups d'une année qui s'annonce riche de multiples activités.
Le bilan de l'exercice 88/89 s'est avéré encourageant, avec une bonne réussite des diverses manifestations organisées et, sur le plan financier, un solde positif de 13330f., ce qui nous laisse en caisse actuellement 34316f.
Ceci, s'ajoutant à la prise en charge par la municipalité de l'achat des fournitures scolaires courantes, nous a permis de ramener les cotisations à un niveau plus abordable par toutes les familles : 80f.par enfant.
Cependant, pour offrir aux enfants des activités complémentaires toujours plus riches et variées, il nous est indispensable de maintenir et développer les manifestations qui assurent les rentrées d'argent, bref de faire appel à votre générosité.
C'est ainsi que nous vous fixons des rendez-vous maintenant traditionnels.
-Le **samedi 4 novembre 89**, nous vous convions à notre **REPAS DANSANT** pour lequel vous trouverez des informations détaillées dans ce journal.
-Le **dimanche 14 janvier 90** se déroulera le **LOTO** dont nous espérons voir le succès grandir encore.
-Enfin, le **dimanche 17 juin**, sous les ombrages de la place de Lhuis, nous organiserons à nouveau un **CONCOURS DE PETANQUE**.
Nous espérons pouvoir compter sur votre participation et sur un engagement des familles pour assurer le bon déroulement et le succès de ces manifestations, vitales pour nos finances.
Nous poursuivons, toujours dans le même but, le **ramassage des vieux papiers** et le prochain est fixé le **samedi 18 novembre 1989.**

REPAS DANSANT

SAMEDI 4 NOVEMBRE 1989 à 20h30, salle polyvalente de Lhuis.
Soirée animée par l'**Accordéon Club de Morestel.**
Prix des cartes d'entrée*: **85f** et **40f** pour les enfants de 5 à 12 ans.
*disponibles chez les commerçants de Lhuis et à l'école. Réservation indispensable.

VENEZ NOMBREUX!

RAMASSAGE DES VIEUX PAPIERS, une date à retenir:
-**SAMEDI 18 NOVEMBRE.**
Déposez vos paquets bien ficelés devant votre porte avant 13h..Mieux: les mettre directement dans la benne stationnée dès le matin près du garage FAURE. Merci.

Cet argent nous permettra de mettre sur pied, pour les enfants des écoles, des projets enrichissant l'enseignement habituel...
Déjà, la classe des grands a effectué une première sortie pédagogique, en visitant le site archéologique de Larina, le musée de Hières sur Amby et la cité médiévale de Crémieu...La même semaine, les deux autres classes se rendaient au Chalet de la F.O.L, au Grd Abergement, pour une journée plein air de découverte de la nature à travers des jeux d'orientation et des promenades à dos de poneys...
Quatre demi-journées de sport, dans le cadre de l'USEP, nous permettront de retrouver les autres écoles du canton pour des rencontre de Hokey, le 24/10/89 à Serrières, de Cross, le 12/12/89 à Lompnaz, de Ski, à Innimont si l'enneigement est suffisant, d'Athlétisme à Lhuis, de Rugby (lieu à déterminer).
Des sorties à vocation pédagogique, ou de découverte, enrichiront sans doute encore ce programme en cours d'année...
S'y ajoutent aussi une ou deux scéances de marionnettes pour les plus petits et notre **fête de NOEL le 22/12/89**.
En gestation actuellement des projets verront peut être le jour bientot: sorties piscine, correspondance scolaire avec voyage d'échange...
D'autre part, nous souhaitons pouvoir maintenir une ou deux manifestations à vocation culturelle: soirée théatrale, exposition...
Vous pouvez observer que tout ceci occasionne des frais multiples et variés.
Votre générosité ne nous a, jusque là, jamais fait défaut.
Nous vous remercions pour votre participation à nos activités, pour vos dons, nombreux l'an dernier, enfin pour l'intéret et la sympathie que vous portez à la vie de notre association.

A M I C A L E   D E T E N T E   E T   L O I S I R S

= =

S O U V E N I R S   D ' U N   B E A U   V O Y A G E :   35 PARTICIPANTS

L'organisation était parfaite, notre accompagnatrice et notre chauffeur très érudits. Aussi nous ont-ils fait connaitre les régions traversées...AVEYRON,LOZERE,LOT,LES CAUSSES,LARZAC. Des guides étaient prévus pour toutes les visites, maison de la peau et du gant à MILLAUD. Tout était superbe... Les grottes AVEN ARMAND émerveillement pour les yeux, le Pas de SOUCY chaos gigantesque de roches effondrées, le Pont VALENTRE à CAHORS magnifique monument historique, les grottes LASCAUX II fac similés de dessins et peintures anciennes, la ROQUE SAINT CHRISTOPHE 5 étages d'habitations TROGLODYTES.
Notre dernière journée se terminait par une croisière sur la DORDOGNE, d'où nous avons découvert les châteaux MALATRIE, LACOSTE, CASTELNAUD, MOQUESSAC et BEYNAC.
Ce séjour culturel et gastronomique à la fois, changement total de notre cuisine régionale, confits et foie gras, ne nous ont pas fait oublier de fêter les 80 ans de l'un d'entre nous qui le jour de son anniversaire avait malgré l'émotion, un coeur de 20 ans.
Comme diraient nos jeunes, ce merveilleux voyage où régnait gaité et surtout amitié, c'était "S U P E R " , et le poème ci-joint écrit par J.BONSACQUET, vous dira mieux que mes mots notre satisfaction.

S O R T I E   H O L I D A Y S   O N   I C E   à   L Y O N : 28 PARTICIPANTS

Ce fut un très beau spectacle sur glace, apprécié de jeunes venus se joindre à nous.

R A P P E L :   REPAS DE L'AMITIE; il aura lieu au restaurant GAUDIMIER. Nous avons choisi LHUIS pour le confort de tous...

LES 3.4.5. MARS 1990, aura lieu une sortie pour la fête du citron à MENTHON.
3 JOURS.......................... 1 395 FRANCS   Tout compris
INSCRIPTIONS avant le 20.12.89
PROGRAMME: Visite du musée océanographique de MONACO
Défilé de chars exposition des agrumes
Spectacle audiovisuel MONTE-CARLO STORY
Visite d'une verrerie à BIOT.

Notre club serait heureux de recevoir de nouveaux adhérents où simplement de nouveaux amis. "C'EST SI BON D'ETRE ENSEMBLE".

ASSEMBLEE GENERALE...... LE 15 NOVEMBRE 1989 .... A 15 HEURES.....................

Tous nos amis y sont conviés, venez nombreux.

BIEN AMICALEMENT...... LA PRESIDENTE

Antoinette GIROUD

TENNIS CLUB DE LHUIS

La saison de tennis 1989-1990 commence le ler. Novembre 1989.Il est indispensable de rappeler que les assurances liées à la licence de la Fédération de Tennis cessent le 31 Octobre,avec la saison 1988-1989.
Pour jouer sans risque,pour assurer aussi au Club une marche règulière,nous demandons à tous nos adhérents de renouveler leurs cartes dés ce début Novembre.Nous en rappelons les prix,qui seront (nous croyons pouvoir l'annoncer bien que notre Assemblée Générale du 28 Octobre aura seule le pouvoir de le confirmer) : pour les jeunes (18 ans ou moins) 100 Fr.Prix inchangé par rapport à la saison passée bien que les licences aient légèrement augmenté.Pour les adultes : individuels 245 Fr.,couples 390 Fr. : prix en augmentation de 5 et 10 Fr.répercutant l'augmentation des licences. Pour les étudiants ou militaires de 18 à 23 ans : prix inchangés :190 Fr.

Un mot de la saison écoulée : merci aux 200 personnes qui ont fait de LHUIS,par leurs adhésions,certainement une des agglomérations en tête,pour les statistiques,du rapport : nombre d'habitants - joueurs de tennis ! Nous sommes pour cela,célèbres au Comité de l'Ain.

Les manifestations,tournois,rencontres ont été ceux prévus et l'Ecole de tennis,grace au dévouement de nos trois éducateurs accueille une trentaine d'enfants tous les Mercredis,jusqu'à l'arrivée du mauvais temps et du froid.

Dominique VUILLEROD,Michèle et Daniel VAUDRAY,gagnants des gros lots du tirage de notre souscription,ont fait,à Paris,un beau voyage d'où une sympathique carte postale nous a montré qu'ils pensaient au Tennis-Club.

Nous préparons,pour la belle-saison prochaine,une maison du Club la plus accueillante possible dans les anciens vestiaires du rugby et mettrons tous nos soins à organiser,en 1990,les animations les plus nombreuses et les plus variées,pour tous nos membres.

Le Comité du Tennis-Club vous remercie et vous souhaite une bonne fin d'année.

Le président

En pays périgourdin,
Dieu, que nous étions bien!
Les beaux sites, les paysages,
La Dordogne et ses rivages.

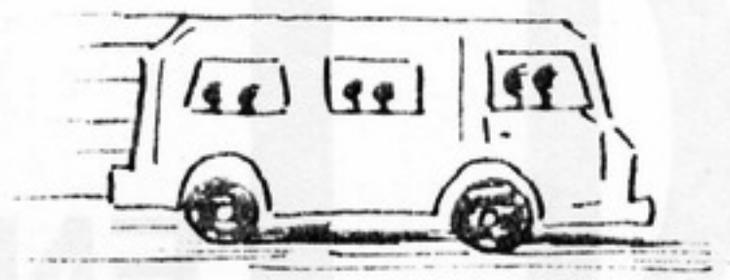

Dans ce pays merveilleux,
Tous, nous étions heureux,
Partageant plaisir, gaité,
Dans un climat d'amitié.

Accompagnatrice et chauffeur,
Toujours de très bonne humeur,
Prévenants et agréables,
Avec nous le troisième âge.

L'an prochain, si Dieu le veut,
Nous partirons sous d'autres cieux.
Bouclant à nouveau nos bagages
et
En avant! jeunes et troisième âge.

JULIETTE BONSACQUET

****

L ' E C H O D U N A N T

= = = = = = = = = = = = = = =

L'Echo du NANT a repris ses répétitions qui ont lieu désormais les samedis en soirée de 18 heures à 19 heures 30.

Malheureusement certains nous ont laissé tombé, sans raison, alors que le reste fait de gros efforts pour préparer une nouvelle saison, conscients que ce sera cette année encore dur car nous ne pourrons disposer de nos dirigeants. En effet Christian VUILLEROD fait son régiment et Melle BOURRET fait son possible, mais nous sommes conscients qu'elle ne pourra venir tous les samedis.

Cependant que ceux qui restentet ceux qui veulent nous rejoindre, soient remercié pour leur assiduité. Ensemble nous ferons l'impossible pour assurer les cérémonies habituelles et préparer les soirée avec PEYRIEU, SERRIERES et LHUIS. Une nouveauté que nous avons déjà mise en pratique l'an dernier avec la Chorale du S.I et qui avait obtenu un gros succès sera sans doute reconduite avec un autre morceau au répertoire.

Avec de la bonne volonté, nous nous efforcerons de satisfaire notre fidèle public et nous ferons l'impossible pour ne pas le décevoir.

Je le redis, ceux qui pratiquent un instrument et qui veulent nous rejoindre sont les bienvenus.

LE PRESIDENT M.PLANTIN

****

L'EAU COULE A NOUVEAU A LA FONTAINE DE SAINT MARTIN...

Bravo à Maximin GRISILLON et Mr VUILLEROD, qui par leur courage et leur savoir faire, ont fait à nouveau couler l'eau à la fontaine de SAINT MARTIN...
Pas besoin de grosses entreprises, un simple nettoyage a suffi que d'économie pour la commune, puisqu'il fallait parait-il plusieurs millions.
Grâce à vous, les gens de ST MARTIN et les gens de passage sont heureux.
Je crois seulement qu'il serait bon d'écouter nos anciens qui ne peuvent donner que de bons conseils.

MME GRISILLON